

Direction Générale des Services

Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite

Direction Enfance Famille

## ARRETE n° 2021-182

Modifiant l'arrêté n° 2020-29 du 24 janvier 2020  
Relatif au fonctionnement de la micro-crèche « les P'tites Bouilles »  
à LE CHESNE – BAIRONS ET SES ENVIRONS

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES,

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 2018 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par l'association Les P'tites Bouilles, en date du 3 septembre 2021 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de PMI en date du 29 septembre 2021 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

## ARRETE

Article 1 : **A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021**, l'association « Les P'tites Bouilles » gère une structure micro-crèche dénommée « les P'tites Bouilles », située 21 rue Lucien Hubert à LE CHESNE - BAIRON ET SES ENVIRONS, pour 12 enfants âgés de moins de 6 ans :

du lundi au vendredi de 6 h 00 à 19 h 00

Afin d'assurer l'encadrement des enfants, l'association choisit d'adopter le rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent.

La structure est fermée trois semaines pendant l'été, une semaine pendant les vacances de Noël, une semaine pendant les vacances de printemps ainsi que les jours fériés.

Article 2 : Le suivi technique de la structure est assuré par Madame Manon BOUILLON, infirmière. Le personnel encadrant les enfants est composé de la référente technique, d'une auxiliaire de puériculture et de deux CAP petite enfance.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'association « Les P'tites Bouilles », ainsi qu'à Monsieur le Maire de LE CHESNE - BAIRONS ET SES ENVIRONS et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Charleville Mézières, le 8 octobre 2021

Pour Le Président du Conseil départemental  
Et par délégation  
La Directrice Enfance Famille,

signé Sakina MEZRARA